

reconnu au niveau européen.

Triton crêté



Grenouille verte



Le site du Bois de Vaires-sur-Marne a été intégré au **réseau européen Natura 2000**. Ce dernier regroupe les espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant le territoire. Il ne s'agit pas de faire un sanctuaire de la nature mais au contraire de mettre en œuvre, en partenariat avec les acteurs locaux, des actions (contrats et chartes) visant à concilier les exigences écologiques des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles. Ces sites sont régis par deux directives européennes (directives « Oiseaux » et « Habitats »).

Aujourd'hui on compte :

- Plus de 27 000 sites Natura 2000 en Europe soit près de 20 % du territoire ;
- Plus de 1 700 sites en France couvrant près de 13 % du territoire métropolitain ;
- 35 sites en Île-de-France représentant 8 % de la surface de la région.

Un territoire qui vous appartient.

Vous êtes propriétaire ou exploitant d'une parcelle située dans le périmètre Natura 2000 (voir carte), vous avez envie d'agir pour votre environnement :

Vous pouvez adhérer à la charte et signer des contrats de gestion.

Espaces naturels. POUR VOUS, NOUS LES PROTÉGEONS.

Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

Cité régionale de l'environnement - 90-92, avenue du Général Leclerc - 93500 Pantin

Téléphone : 01 83 65 38 00 - Télécopie : 01 82 82 83 85

natura2000@aev-iledefrance.fr

www.aev-iledefrance.fr

AEV Île-de-France @aeviledefrance



Commune de Seine-et-Marne concernée par le programme Natura 2000 :
Vaires-sur-Marne



Un territoire qui vous appartient Le Bois de Vaires-sur-Marne



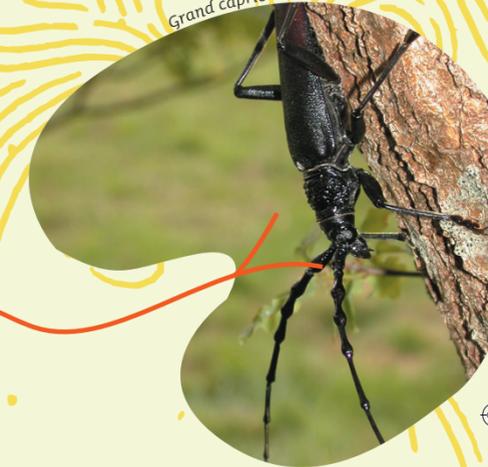
Un patrimoine naturel d'exception...



Sympétrum sanguin



Reine des prés



Grand capricorne

Situé en bordure de Marne, le Bois de Vaires constitue un maillon essentiel de la trame verte régionale. Sa mosaïque de milieux naturels résulte d'une interaction entre l'utilisation de l'espace par l'Homme et les conditions climatiques et pédologiques originelles des lieux... Sur une centaine d'hectares cohabitent ainsi des zones de vieux boisements, des mares et des prairies humides... Autant de milieux ayant tendance à se raréfier en Île-de-France et dont dépendent de nombreuses espèces animales. Dans la partie est du site, nommée Bois du marais, roselières et mares accueillent des amphibiens communs comme la Grenouille verte ou le Triton palmé, quelques espèces plus rares comme le Triton crêté (protégé à l'échelle européenne) mais également de nombreux odonates (libellules et autres

demoiselles) comme le Sympétrum sanguin ou l'Agriion élégant. Une prairie humide (ou mégaphorbiaie eutrophe) vient compléter le paysage et abrite une végétation variée et fragile : l'Epilobe hirsute, l'Eupatoire chanvrine ou encore la Consoude officinale. Au nord et à l'ouest du Bois, les vieux chênes sessiles et pédonculés représentent, quant à eux, des milieux de vie irremplaçables pour de nombreux insectes xylophages (se nourrissant de bois), comme le Grand capricorne ou le Lucane cerf-volant, protégés à l'échelle européenne. En déclin dans le nord du continent et assez rare en Île-de-France, le Grand capricorne fait l'objet d'une attention particulière. Il est, avec le Triton crêté, à l'origine du classement du Bois de Vaires en site Natura 2000.

Une diversité de milieux remarquables, dont une Mégaphorbiaie eutrophe, prairie humide protégée à l'échelle européenne.

Comment le programme NATURA 2000 va-t-il être mis en œuvre sur votre territoire ?

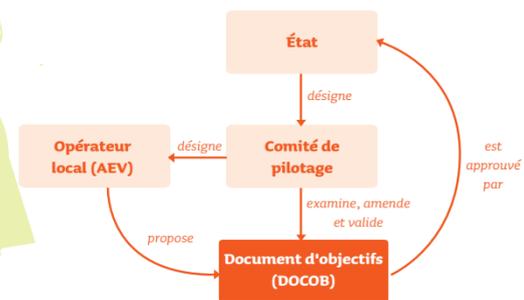
Une démarche locale de concertation

Un comité de pilotage (COFIL) a été créé en avril 2007 par arrêté préfectoral. Les élus qui le composent ont confié sa présidence à Monsieur Jean-Paul Planchou, Vice-président du Conseil régional.

Chargé de la conduite du projet, il regroupe les représentants des collectivités territoriales, des services de l'État, des établissements publics, des professionnels ainsi que des usagers du territoire (associations) et des experts scientifiques.

Un document de référence : le document d'objectifs (DOCOB)

Le document d'objectifs comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit pour le site les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour préserver les milieux naturels tout en maintenant les activités socio-économiques. L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France a été désignée par le comité de pilotage comme « opérateur local » pour assurer la gestion administrative et technique de ce projet.



Le Bois de Vaires-sur-Marne :

un poumon vert au cœur de l'urbanisation

Cerné par de grandes voies de circulation (autoroute A104, ligne de TGV Paris-Est...), le Bois de Vaires-sur-Marne constitue un véritable poumon vert au cœur de la ville pour les riverains en quête de nature et de tranquillité.

Le Bois de Vaires abrite une mégaphorbiaie eutrophe (prairie humide), milieu naturel ayant tendance à se raréfier en Île-de-France et dont dépendent de nombreux végétaux et espèces animales.

Brou-sur-Chantereine

Pomponne

Vaires-sur-Marne

Le peuplement de vieux chênes (sessiles et pédonculés) présent au sein du Bois de Vaires est l'habitat privilégié de nombreux coléoptères dont le Grand capricorne, protégé à l'échelle européenne.

Les mares, lieux de reproduction du Triton crêté notamment, ont fait l'objet de travaux de restauration dans le cadre de contrats Natura 2000.

Situé à proximité de Paris et très bien desservi par les transports, le bois accueille chaque année de nombreux Franciliens : promeneurs, sportifs, naturalistes...

La commune de Vaires-sur-Marne contribue à la mise en valeur de la biodiversité du site, à travers notamment un travail de communication et d'éducation à l'environnement.

Natura 2000... pas à pas... avec VOUS

1 ÉTAT DES LIEUX

Un inventaire du patrimoine naturel et le descriptif des activités humaines sont réalisés.

2 ANALYSE

À la lumière de ce diagnostic, les enjeux écologiques et économiques sont croisés de façon à identifier les espèces prioritaires d'oiseaux à protéger.

3 ÉLABORATION DE CONTRATS DE GESTION ET D'UNE CHARTE

Après concertation, une liste d'actions permettant de concilier les activités humaines et les exigences écologiques des espèces est proposée.

4 RÉDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Après validation par le COFIL, le DOCOB est approuvé par le préfet.

5 PROMOTION DE LA CHARTE ET CONTRACTUALISATION

Les propriétaires et exploitants peuvent s'engager en adhérant à la charte ou en signant les contrats.

La charte Natura 2000

L'adhésion à cette charte marque l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB, c'est-à-dire à des pratiques favorables à l'environnement et faciles à mettre en œuvre. **Quelle contrepartie ?** Une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. **Quelle durée ?** 5 ans.

Les contrats Natura 2000

Basés sur les mesures de gestion préconisées par le DOCOB, ces contrats comprennent une liste d'actions visant à préserver le patrimoine naturel du site. Pour les agriculteurs, ils entrent dans le cadre des Mesures Agri-environnementales (MAE). **Quelle contrepartie ?** Une exonération de la taxe sur le foncier non bâti, ainsi qu'une rémunération pour les travaux d'entretien effectués. Les contrats sont cofinancés par l'État et l'Europe. **Quelle durée ?** 5 ans.